

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Syndical du mercredi 18 septembre 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni le mercredi 18 septembre 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des cérémonies de Francin à Porte-de-Savoie, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

**Délégués titulaires présents :**

12 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	4 voix (pouvoir de Christiane BRUNET)
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	2 voix (pouvoir de Jean-Michel BLONDET)
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

**Délégués suppléants présents :**

4 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Franck	VIALLET	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de 19h14, délibération N°59.2024)
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix

**Délégués représentés :**

<b>Prénom / NOM</b>	<b>Collectivité d'origine</b>	<b>A donné pouvoir à</b>	<b>Nombre de voix</b>
Christiane BRUNET	Département	Olivier THEVENET	2 voix
Jean-Michel BLONDET	CCCS	Eric SANDRAZ	1 voix

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	15 membres (jusqu'à la délibération N°58.2024) puis 16 membres
<b>TOTAL des voix</b>	19 voix jusqu'à la délibération N°58.2024 puis 20 voix.

**Étaient excusés :** Jean-Michel BLONDET, Christiane BRUNET, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Philippe GUIRAND, Nicolas ROCHE.

**François RIEU** ouvre la séance à 18h20.

**Laurent GRILLET** est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : TRAVAUX - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA DDT 73  
POUR LA REALISATION DE RELEVES FAUNE & FLORE SUR L'ISERE ET L'ARC EN COMBE DE  
SAVOIE**

**Rapporteur : M. le Président**

Par délibération en date du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical a approuvé le principe du transfert des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Compte tenu de l'état de dégradations des digues en date du transfert, un important programme de travaux de sécurisation est prévu entre 2024 et 2035.

La DDT de la Savoie doit, sur le même territoire et dans le même calendrier, porter la maîtrise d'ouvrage de travaux de restauration du lit de l'Isère qui appartient au domaine public fluvial (DPF) dont l'entretien incombe à l'Etat.

Ces deux programmes de travaux impliquent chacun une procédure d'autorisation environnementale avec réalisation préalable d'inventaires de la faune et de la flore présente.

Compte tenu des interactions techniques entre les deux opérations, et des synergies financières liées à leur réalisation combinée, il est apparu opportun, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, de passer les marchés afférents à la réalisation de ces inventaires dans le cadre d'un groupement de commande.

Une convention de groupement de commandes sera établie entre les deux membres du groupement tel qu'annexé.

Le SISARC sera être désigné en qualité de coordonnateur du groupement. Il sera chargé à ce titre, de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation en matière de marchés publics, à l'organisation des opérations pour sélectionner l'attributaire des marchés de travaux.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SISARC, à laquelle, peuvent siéger, avec voix consultative des personnalités extérieurs au syndicat fonction de leur compétence, il est proposé de convier un représentant de la DDT73.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la mise en place d'un groupement de commandes entre le SISARC et la DDT de la Savoie pour la réalisation de relevés faune & flore sur l'Isère et l'Arc en Combe de Savoie ;
- **APPROUVE** la demande d'une première tranche de subvention auprès de l'Etat sur la base d'un taux d'aide de 80 % pour un montant de dépenses de 80 000 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de groupement de commandes à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20240918-61-DE

Berger  
Levrault

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Président,

François RIEU

Le secrétaire de séance,

Laurent GILLET.

**S.I.S.A.R.C.**  
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)